



Achat dans magasin mais avec commande de l'objet

Par katzie

Bonjour, j'ai acheté le 28/09/2025 un vélo d'appartement dans une boutique fitness . ce vélo n'étant dispo au magasin celui ci a du le commander donc je n'ai pas pu l'essayer. Livraison le 05/09/2025 mais ce vélo ne me convient pas trop dur pour moi qui suis hémiplégique. J'ai demandé la reprise de celui ci mais refus du magasin , si je l'avais commandé directement sur internet site fitness j'aurais eu un délai de 14 jours pour demande la reprise. Puis considérer que le magasin s'est substitué à moi pour la commande et donc qu'il pourrait accepter la reprise du vélo. merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

Vous avez acheté le vélo en établissement qu'importe que le magasin ne l'avait pas en stock à ce moment là .

NB : L'établissement commande TOUJOURS la marchandise pour ces clients , mi à part s'il le fabrique lui même .

Par isernon

bonjour,

Pour les achats en magasin, le droit de rétractation n'est pas encadré par la loi. Même si beaucoup d'enseignes offrent la possibilité à leurs clients d'échanger leurs achats ou proposent un remboursement, elles n'ont aucune obligation de le faire.

source:

[url=<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/vente-distance-tout-savoir-sur-le-droit-de#>]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/vente-distance-tout-savoir-sur-le-droit-de#[/url]

salutations